

LYCEE **MAXIMILIEN-VOX**
5, rue Madame
75006 PARIS

LYCEE **AUGUSTE RENOIR**
24, rue Ganneron
75018 PARIS

ECOLE **BOULLE**
9-21 rue Pierre Bourdan
75012 PARIS

VŒUX DE CANDIDATURE EN SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE
ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION UNIQUE : CREATION ET CULTURE DESIGN (6HEURES)
Baccalauréat STD2A (Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués)
RENTRÉE SCOLAIRE 2019

NOM et Prénoms de l'élève :

Né(e) le :à.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Responsable légal (Père, Mère, Tuteur, Tutrice, autres à préciser) :

NOM et Prénoms :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone domicile : Portable :

e-mail :

Etablissement scolaire fréquenté en 2018-2019 :

Nom et adresse :

.....Téléphone :

Etablissement : public privé sous contrat autre.....

Classe suivie dans l'année en cours :

Langues vivantes étudiées : - LV1 :

- LV2 :

Classez vos vœux pour les trois établissements parisiens *
(MAXIMILIEN-VOX- AUGUSTE RENOIR- BOULLE)

Vœu 1 : _____

Vœu 2 : _____

Vœu 3 : _____

Date et signature du candidat

Date et signature du responsable légal

***Attention :** Seuls les élèves habitant PARIS peuvent déposer un dossier de candidature.

Ce dossier est à retourner uniquement dans l'établissement correspondant à votre premier vœu avant le **MARDI 7 MAI 2019** (cachet de la poste faisant foi).

CONDITIONS D'ADMISSION
EN CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE
ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION UNIQUE : CREATION ET CULTURE DESIGN (6HEURES)
Baccalauréat STD2A (Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués)
RENTÉE SCOLAIRE 2019

Ce sont les conditions habituelles d'une admission en classe de seconde générale et technologique.

Les candidats doivent être issus d'une classe de troisième générale et avoir obligatoirement l'avis favorable du conseil de classe pour le passage en seconde générale.

Seuls les élèves habitant PARIS peuvent déposer un dossier de candidature.

MODALITÉS D'ADMISSION

☞ **EXAMEN DU DOSSIER PAR L'ETABLISSEMENT**

L'admissibilité est prononcée à partir de l'examen du dossier scolaire constitué par les pièces ci-dessous indiquées et envoyé par voie postale à l'établissement du **1^{er} vœu** choisi avant le **MARDI 7 MAI 2019** (Cachet de la poste faisant foi).

☞ **Dossier spécifique à télécharger sur un des sites des trois établissements concernés :**
LYCEE MAXIMILIEN-VOX - LYCEE AUGUSTE RENOIR - ECOLE BOULLE

LISTE EXHAUSTIVE DES PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER
(A insérer dans une pochette plastique transparente ouverte sur le côté)

- ▶ La photocopie du bulletin scolaire du 3^{ème} trimestre de la classe de quatrième **2017/2018**.
- ▶ Les photocopies des bulletins scolaires des deux 1^{er} trimestres de la classe de troisième **2018/2019**.
- ▶ Une lettre de motivation.
- ▶ Travaux personnels (maximum 5 Format A4) – **Ne pas envoyer d'originaux.**
- ▶ Deux enveloppes autocollantes de format allongé (22 x 11cm) libellées à vos nom et adresse affranchies au tarif en vigueur.
- ▶ Une enveloppe autocollante de format allongé libellée au nom et adresse de l'établissement scolaire fréquenté par le candidat, affranchie au tarif en vigueur.
- ▶ Une grande enveloppe autocollante de format (24 x 32cm) libellée à vos nom et adresse, affranchie pour un poids supérieur à 100g. (Pour retour du dossier non retenu).

☞ **COURRIER RÉPONSE**

Vous recevrez ultérieurement un courrier de l'établissement choisi en **1^{er} VŒU** qui vous indiquera le résultat de cette première phase. En conséquence, **il est inutile de solliciter les secrétariats des établissements par téléphone.**

LYCEE **MAXIMILIEN-VOX**

5, rue Madame

75006 PARIS

LYCEE **AUGUSTE RENOIR**

24, rue Ganneron

75018 PARIS

ECOLE **BOULLE**

9-21 rue Pierre Bourdan

75012 PARIS

**RÈGLES DE SÉLECTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE
CLASSE DE SECONDE STD2A
RENTÉE SCOLAIRE 2019**

Sont concernés les trois établissements publics de PARIS

PREAMBULE :

Le premier vœu est très important et constitue le premier critère de sélection ; le dossier doit être envoyé obligatoirement à l'établissement correspondant au premier vœu. Chaque famille dépose un seul dossier pour les trois établissements et l'envoie à l'établissement du **premier vœu**.

1 – Chaque établissement constitue une Commission de sélection des dossiers.

2 – La Commission de chaque établissement établit, avec les dossiers de premier vœu reçus, une liste principale et une liste complémentaire correspondant aux dossiers ayant le **meilleur profil** pour la filière STD2A. La liste principale est transmise au Rectorat de Paris. L'affectation des élèves est prononcée par Madame la Directrice Académique des services de l'Education Nationale.

3 – En fonction des places vacantes à l'issue de l'étude des premiers vœux, les trois établissements peuvent étudier les deuxième et troisième vœux.

4 – Les familles seront contactées directement par l'établissement qui aura retenu le dossier de l'élève.

POUR INFORMATION :

Capacités d'accueil.

Lycée Maximilien-Vox : 3 classes – 72 élèves

Lycée Auguste Renoir : 2 classes – 60 élèves

Ecole Boule : 1 classe – 30 élèves